

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 8 mai 2018, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Danic Thauvette, Éric Dufresne et Shawn Campbell, tous formant quorum en l'absence de la conseillère Patricia Domingos. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

18-05-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout au point divers du point « Signataire autorisé auprès de la S.A.A.Q. pour la vente du camion Freightliner 2004.

18-05-02 **Approbation du procès-verbal.**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018 soit approuvé tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'avril 2018 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

18-05-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2018-05-10.

Le conseiller Denis Pouliot prend son siège à vingt heures dix (20h10), au point 3 de l'ordre du jour, soit : "Approbation des comptes d'avril 2018".

Points d'information générale.

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au cours du mois d'avril 2018.

18-05-04 **Don à la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 250.00\$ à la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.

18-05-05

Autorisation pour enfouissement de la fibre optique sur l'emprise de la municipalité.

Considérant que la Coop-CSUR déploie de la fibre optique dans la région afin d'offrir une meilleure qualité de services à ses membres en matière de télécommunications internet, téléphonie et télévision ;

Considérant que le territoire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est déjà presque en totalité couvert par le déploiement de la fibre optique installée par la Coop-CSUR et que cette dernière souhaite poursuivre son déploiement sur une rue privée ;

Considérant que pour faciliter son déploiement, la Coop-CSUR demande à la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton une autorisation lui permettant d'enfouir sa fibre optique sous le 2^e rang entre la rue privée et le numéro civique 3200 ;

Il est attendu que :

Il appartient à la Coop-CSUR de publier au Registre foncier du Québec, si elle le souhaite, et à ses frais le cas échéant, l'enregistrement de cette servitude ;

Il appartient à la Coop-CSUR de géolocaliser ladite fibre optique et d'en transmettre à la Municipalité les coordonnées de géolocalisation sur un plan ;

Il appartient à la Coop-CSUR de remettre en état les lieux à la fin des travaux ;

La municipalité ne peut, en aucun moment et pour quelque raison que ce soit, être tenue responsable des dommages à la fibre optique qui sera installée par la Coop-CSUR sur l'emprise de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accorder l'autorisation à la Coop-CSUR, afin de procéder à l'enfouissement de sa fibre optique, de passer sous le chemin du 2^e rang, sans faire de tranchée sur la route et sans briser la chaussée asphaltée;

D'autoriser au besoin, le directeur général, Monsieur Denis Perrier et/ou le maire Monsieur. Denis Ranger à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cet accord.

18-05-06

Adoption du règlement d'emprunt numéro 348.

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 348 intitulé : Règlement numéro 348 décrétant l'acquisition d'un camion citerne neuf et un emprunt de 250,000\$.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

RÈGLEMENT NUMÉRO 348

RÈGLEMENT NUMÉRO 348 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION CITERNE ET UN EMPRUNT DE 250,000\$.

Règlement numéro 348 décrétant l'acquisition d'un camion citerne et un emprunt de 250,000.00 \$.

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ou au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 avril 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à acquérir un camion citerne pour un montant de 250,000\$.

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 250,000\$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

18-05-07

Adjudication de contrat, fourniture et livraison de bacs de matières organiques

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public VOI-2018-008 publié sur SEAO, pour la fourniture et la livraison de bacs de matières organiques pour le regroupement des municipalités de Saint-Zotique, Les Coteaux, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Sainte-Justine-de-Newton et la ville de Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité ou ville participante au regroupement de cet appel d'offres est responsable d'octroyer le contrat de la partie du bordereau qui lui appartient;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton ne s'engage aucunement à octroyer les parties de contrat appartenant aux autres Municipalités ou ville participantes à cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité ou ville participante assumera la gestion des opérations ayant lieu sur son territoire à titre de donneur d'ordre;

CONSIDÉRANT le résultat d'ouverture de soumission suivant :

MUNICIPALITÉS ET VILLE PARTICIPANTES	TOTAL 2018 (taxes incluses)	TOTAL 2019 (taxes incluses)	TOTAL 2020 (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
COTEAU-DU-LAC	85,540.70\$	1,835.56\$	2,030.52\$	87,406.78\$
LES COTEAUX	73,485.67\$	1,710.52\$	1,982.00\$	77,178.19\$
SAINT-CLET	26,848.39\$	952.15\$	1,036.94\$	28,837.48\$
SAINTE- JUSTINE-DE- NEWTON	25,103.83\$	1,204.33\$	1,502.55\$	27,810.00\$
SAINT- POLYCARPE	36,400.45\$	1,255.95\$	1,568.57\$	39,224.97\$
SAINT-ZOTIQUE	106,862.67\$	5,286.95\$	5,728.18\$	117,877.80\$
GRAND TOTAL	352,241.71\$	12,245.46\$	13,848.76\$	378,335.93\$

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, qu'elle est conforme et que le coût entre dans les barèmes de l'estimation budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton sont les suivants :

Année	Coûts (taxes incluses)
2018	25,103.83\$
2019	1,204.33\$
2020	1,502.55\$
TOTAL	27,810.71\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise IPL Inc. pour la fourniture et la livraison de bacs de matières organiques pour la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, pour un montant de 27,810.71\$, taxes incluses, pour les trois années du contrat selon les quantités inscrites au bordereau de soumission et renouvelable annuellement selon les conditions au contrat pour les deux années supplémentaire 2021 et 2022;

QUE la dépense soit financée par les activités de fonctionnement du budget 2018 et par les surplus libres accumulés;

QUE la dépenses pour les années 2019, 2020 et les deux années optionnelles, soit financée par les activités de fonctionnement de chacune de ces années;

QUE la gestion des dépassements de coûts et modifications au contrat soit effectuée conformément au devis et au règlement de gestion contractuelle;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer le contrat et les documents nécessaires, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton et non compatible avec la présente;

QUE copie de cette résolution soit transmise à chaque municipalité et ville participante au présent appel d'offres.

18-05-08 **Octroi de la soumission pour la vente du camion Freightliner 2004.**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Les Entreprises Normand Mongrain pour l'achat du camion Freightliner, modèle M2, année 2004 et dont le numéro de série est 1FVHCYCS84HN21128, au montant de 36,125.00\$, taxes en sus. Ce camion est vendu sans garantie, soit "tel que vu".

18-05-09 **Acceptation de l'offre de services de la firme EXP, glissement rang 7.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de la firme EXP pour la fourniture d'une assistance technique dans les négociations auprès des ministères concernés dans le dossier du glissement de terrain du rang 7. Le budget proposé est d'environ 4,000.00\$. Étant donné la nature des travaux, ce montant est estimatif et les honoraires seront facturés selon le taux horaire présenté dans l'offre de services.

18-05-10 **Location conjointe d'une déchiqueteuse à branches.**

CONDIDÉRANT QUE la déchiqueteuse à branches actuelle, appartenant conjointement aux municipalités de Saint-Télesphore, Saint-Clet et Sainte-Justine-de-Newton, est devenue désuète;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Vermeer pour la location d'une déchiqueteuse à branches neuve;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le maire, Denis Ranger et le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Perrier, soient et ils sont, par les présentes, autorisés, pour et de la part de la Municipalité, à signer l'entente intermunicipale relativement à la location et à l'opération en commun d'une déchiqueteuse à branches avec les municipalités de Saint-Clet et Saint-Télesphore;

QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton procède à la location d'une déchiqueteuse à branches de marque Vermeer modèle BC900XL, au montant de 4 000 \$ par mois plus les taxes applicables, dont la part de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton représente 1/3 du coût de location mensuelle, soit 1 333,33 \$ par mois.

18-05-11 **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé, pour l'année civile 2017, une compensation de 48 323 \$ pour l'entretien du réseau routier local ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 et des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les annexes A et B du programme sont remplacés et que l'information concernant l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 et des éléments des ponts doit se retrouver au rapport financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la Municipalité de Saint-Justine-de-Newton informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 et des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

18-05-12 **Partage des coûts de l'étude de faisabilité sur le transport adapté.**

CONSIDÉRANT la conférence téléphonique tenue entre les directeurs-généraux et secrétaires-trésoriers à l'égard du partage des coûts entre les municipalités participantes dans la réalisation d'une étude d'opportunité de regroupement en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs-généraux et secrétaire-trésoriers recommandent aux conseils municipaux de Soulanges de partager les coûts entre les municipalités selon la population de chacune d'entre-elles;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter de participer à la réalisation d'une étude d'opportunité de regroupement pour les services de transport adapté dans la région de Soulanges et d'assumer une partie des coûts calculés en fonction du prorata de la population de chacune des municipalités participantes.

18-05-13 **Nomination du Maire suppléant et du remplaçant à la MRC.**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le conseiller Shawn Campbell Maire suppléant de mai 2018 à novembre 2018, et de l'autoriser à remplacer Monsieur le Maire, en cas d'absence, aux séances de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges. En cas d'incapacité ou d'absence du Maire suppléant, tous les membres du Conseil municipal sont autorisés à remplacer Monsieur le Maire aux séances de la M.R.C. en cas d'absence de celui-ci.

18-05-14 **Approbation de la grille tarifaire pour le camp de jour.**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la grille tarifaire pour le camp de jour 2018.

18-05-15 **Demande de subvention dans le cadre du programme Fonds de développement des communautés**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton fasse une demande de subvention dans le cadre du programme Fonds de développement des communautés pour l'installation d'un module de jeux dans la cour de l'école de Sainte-Justine-de-Newton.

18-05-16 **Autorisation de circuler pour le cyclo-tour des célébrités.**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Société Alzheimer de Montréal qui organise l'événement cycliste cyclo-tour des célébrités à circuler sur le territoire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton le 22 août prochain, le tout selon la demande présentée par les responsables du cyclo-tour des célébrités.

18-05-17 **Octroi de la soumission pour le contrôle qualitatif des travaux de voirie dans le cadre du programme T.E.C.Q. 2014-2018.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Laboratoire GS Inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux et des travaux de voirie dans le cadre du programme T.E.C.Q. 2014-2018, sa soumission étant la plus basse des soumissions reçues à 6,450.00\$, taxes en sus.

Période des questions de l'assistance.

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions en rapport avec les points à l'ordre du jour.

Une personne présente dans l'assistance, qui réside sur le chemin Grand-Saint-Patrice, côté ouest de la route 325, demande au conseil municipal de faire l'entretien de cette route dont la chaussée est en mauvais état. Le conseil répond que cette partie du chemin Grand-Saint-Patrice, où réside cette personne, est à la charge de la municipalité de Saint-Télesphore. Le conseil prend la décision de faire une résolution pour demander à la municipalité de Saint-Télesphore de faire l'entretien de cette route.

18-05-18 **Demande d'entretien du chemin Grand-Saint-Patrice à la municipalité de Saint-Télesphore**

CONSIDÉRANT QUE les instances gouvernementales ont remis aux Municipalités du Québec, en 1993, l'entretien, hiver comme été, des routes locales classées niveau 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Grand-Saint-Patrice est une route locale de niveau 2;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Grand-Saint-Patrice forme la frontière entre les municipalités de Saint-Télesphore et Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT QUE, selon la liste fournie par le ministère des Transports de l'époque, la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton s'est vue remettre l'entretien, hiver comme été, de la partie du chemin Grand-Saint-Patrice située à l'est de la route 325, route appelée « chemin de la rivière-Délisle » par le ministère des Transports, numéro 30331-02-000-0-00-9, d'une longueur de 3,71 kilomètres.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Télesphore s'est vu remettre l'entretien, hiver comme été, de la partie du chemin Grand-Saint-Patrice, côté ouest de la route 325;

CONSIDÉRANT QUE la chaussée de la partie du chemin du Grand-Saint-Patrice située à l'ouest de la route 325, dont l'entretien, hiver comme été, est à la charge de la municipalité de Saint-Télesphore, est en très mauvais état;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton demande à la municipalité de Saint-Télesphore de faire l'entretien de la chaussée du chemin du Grand-Saint-Patrice, côté ouest de la route 325, de façon adéquate afin de permettre la circulation sécuritaire des véhicules automobiles.

18-05-19 **Représentant autorisé auprès de la S.A.A.Q.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Denis Perrier, à effectuer toutes les transactions et les signatures nécessaires pour le transfert de propriété du camion-citerne Freightliner, modèle M2, année 2004 et dont le numéro de série est 1FVHCYCS84HN21128, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, en faveur de Les Entreprises Normand Mongrain.

18-05-20 **Levée de la séance.**

À vingt heures quarante-cinq (20h45) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire